

Henri Oberdorff

La Démocratie à l'ère numérique

Presses universitaires de Grenoble

Introduction

Les évolutions dues à l'Internet et au Web¹ donnent lieu à de nouveaux mots ou de nouveaux concepts : cybersociété, société numérique ou virtuelle, cité Internet, cyberdémocratie, démocratie électronique, etc. Aujourd'hui, le virtuel, le numérique et l'électronique règnent. L'espace numérique s'est développé très rapidement en quelques années. Le Web est devenu la clef essentielle de cette cybersociété, comme à une autre époque le téléphone ou la télévision ont aussi transformé profondément nos sociétés. Ces innovations se sont propagées à une très grande vitesse. Elles modifient en permanence, et de manière très significative, les relations entre les individus en ouvrant de très nombreuses possibilités en terme de communication, mais aussi plus globalement de liberté individuelle, de vie privée et de rapports sociaux.

La démocratie est donc directement concernée par le développement des usages de l'électronique. Une *agora* numérique voit le jour aussi bien pour chaque pays qu'au niveau planétaire. Cette transformation de nos démocraties mérite d'être analysée dans tous ses aspects. Les statistiques montrent que les citoyens se connectent de plus en plus souvent sur la toile pour accéder à des services ou pour communiquer. Les citoyens, en utilisant beaucoup les sites Internet, sont devenus sans vraiment s'en rendre compte des cybercitoyens. Les internautes sont progressivement devenus des acteurs du Web. Ils apportent, de cette manière, leurs contributions à une alchimie des multitudes ou à une nouvelle intelligence collective. La démocratie ne peut que s'en nourrir.

C'est en ce sens que l'on peut évoquer une démocratie électronique ou une démocratie à l'ère du numérique. Cette nouvelle forme de la démocratie se diffuse sur des réseaux et utilise des supports numérisés. Pour poursuivre le parallèle avec la télévision, il faut rappeler qu'« en 1965,

1. Un lexique est disponible sur l'Internet à l'adresse suivante : <<http://www.scribd.com/doc/18480027/Vocabulaire-TIC-09>> [Consulté le 12/11/2009].

lors de la première élection présidentielle au suffrage universel, la moitié des foyers français disposait de la télévision... Aujourd'hui, quarante ans après, une bonne moitié des foyers français est connecté à Internet. La question s'impose : le net va-t-il remodeler à son tour le débat démocratique français ? » (Vincent et Truffly, 2006). On se souvient encore de l'impact considérable d'Internet et de ses internautes lors du référendum du 29 mai 2005, en France, sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Plus récemment, la dernière campagne présidentielle américaine de 2008 doit beaucoup aux usages du Web et d'Internet. Elle semble avoir permis l'avènement à Washington de la « clicocratie » (Eudes, 2009).

Aujourd'hui, la démocratie est bien à l'heure de l'Internet. Une « grande conversion numérique » (Doueihi, 2008) est à l'œuvre. Comme à chaque apparition d'une nouvelle technique majeure, le même type d'interrogation ou de doute se présente sur ses aspects positifs ou négatifs et donc sur la manière de faciliter des usages bénéfiques et d'encadrer, voire d'interdire, des utilisations maléfiques. Mais au delà de la question de la régulation juridique des usages, on peut s'interroger, comme le faisait en son temps Jacques Ellul pour la technique en général, sur le rôle d'Internet et du Web comme instruments d'un nouveau processus civilisateur : « Nous avons la conviction qu'il n'est dans les possibilités de personne au monde d'établir le bilan réel et détaillé de l'ensemble des effets de l'ensemble des techniques » (Ellul, 1990, p. 5). La culture numérique, parce qu'elle repose sur une technique, a tendance à agir comme elle. « Nous avons vu que dans le cours de l'histoire sans exception, la technique a appartenu à une civilisation. Elle y a été un élément, englobée dans une foule d'activités non techniques. Aujourd'hui, la technique a englobé la civilisation toute entière » (Ellul, 1990, p. 117).

La culture numérique tend à englober toutes les pratiques sociales de manière discrète, parce qu'elle est en partie virtuelle. Cela rend indispensable, même si on se focalise sur la question de la démocratie, de ne pas se contenter d'observer les possibilités du vote électronique par exemple ; il faut au contraire avoir une approche plus globale. « La culture numérique et son environnement toujours changeant sont donc à examiner comme un ensemble de pratiques discursives, qui ont leurs propres normes et conventions, qui tendent à fragiliser, à perturber des catégories et valeurs établies » (Doueihi, 2008, p. 26). Ainsi, l'identité des

personnes, la vie privée, les libertés individuelles ou la propriété intellectuelle sont autant d'éléments qui se trouvent en partie déstabilisés par les technologies électroniques et numériques.

Les analyses se multiplient sur cette nouvelle société virtuelle. Elles ne sont pas forcément faciles à réaliser pour deux raisons. Tout d'abord, elles portent sur un monde virtuel, composé d'images, de sons, d'écrits qui ont surtout une forme numérique et non physique, qui circulent de manière électronique dans des câbles ou des ondes et qui sont visibles sur des écrans d'ordinateur. Ensuite, il faut rappeler que l'Internet est un monde en perpétuel mouvement, avec de constantes innovations qui s'accumulent et se démultiplient. Le changement est constant et non stable. On est loin du papier, des journaux ou des livres, même s'il est possible d'imprimer les pages d'ordinateur. La graphosphère était plus lente à évoluer, au contraire de la sphère numérique.

Évoquer l'idée de démocratie électronique peut paraître étrange, notamment parce que cela concerne une opération traditionnellement scénarisée avec des règles précises et empreintes d'une certaine solennité (Ihl, 2000). Cela fait penser à une image de science fiction où des machines, enregistrant des positions d'internautes, remplacent la cérémonie traditionnelle du bureau de vote où des électeurs se retrouvent pour déposer dans une urne un bulletin papier afin d'exprimer un choix politique à l'occasion d'une élection organisée. Pourtant, on peut aisément comprendre que la dématérialisation de nombreuses activités puisse naturellement gagner le processus électoral, au même titre que la dématérialisation des relations des administrés avec leurs administrations ou la dématérialisation des relations économiques et commerciales.

Mais la démocratie électronique ne se résume pas au remplacement des techniques pour le vote. Il s'agit d'une démocratie qui dispose d'un environnement électronique et numérique agissant sur elle et lui ouvrant de nouvelles perspectives pour son fonctionnement général. La démocratie, comme l'a si bien résumé Abraham Lincoln dans son discours de Gettysburg du 19 novembre 1863, « c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La République française en a fait son principe dans l'article 2 de la Constitution de 1958. La démocratie n'est pas qu'un mode d'organisation du pouvoir. Elle représente aussi une certaine conception de la société, voir un idéal collectif. Nous avons voulu

privilégier, dans ce livre, une approche globale afin d'essayer de détecter l'ensemble des impacts de la culture numérique et électronique sur nos démocraties contemporaines. Enfin, nous n'oublions pas non plus que la démocratie est, à la fois, une forme de société de liberté et un régime politique.

Beaucoup d'études ou d'essais vantent les mérites ou les vertus des technologies de l'information et de la communication. Ils présentent, et prédisent, des mutations très positives pour nos sociétés sous la forme d'un nouvel ordre numérique (Cohen-Tanugi, 1999), d'une cyberg démocratie (Lévy, 2002), d'une cité Internet (Mathias, 1997), d'une République 2.0 (Rocard, 5 avril 2007) ou d'une démocratie numérique (Vanbremeersch, 2009). On nous annonce même, de manière prospective, par comparaison avec les analyses marxistes sur la révolte du prolétariat, une révolte du « pron@tariat » (Rosnay et Revelli, 2006), donc une forme de démocratie plus authentique.

Au contraire, d'autres travaux mettent en garde contre les risques que ces nouvelles technologies numériques et électroniques créent pour notre société, en allant même jusqu'à menacer notre liberté (Piatti, 2001 ; Mathias, 2008). La surveillance électronique se généralisant, une société de surveillance remplacerait alors une société de liberté. Les technologies mises au service de la surveillance pourraient enfin réaliser les utopies carcérales de Jeremy Bentham et de son fameux Panopticon². « Surveiller et punir », pour reprendre la formule de Michel Foucault à propos de son étude sur la naissance de la prison, serait largement facilité. Une « police des populations à l'ère technologique » (Pièces et main d'œuvre, 2008) devient possible. Le numérique et l'électronique seraient au service de la mise en place d'une prison à l'échelle d'un pays « où les moindres mouvements sont contrôlés, où tous les événements sont enregistrés, où un travail ininterrompu d'écriture relie le centre à la périphérie, où le pouvoir s'exerce sans partage, selon une figure hiérarchique continue, où chaque

-
2. L'ouvrage de Bentham, de 56 pages, est traduit de l'anglais et imprimé par ordre de l'Assemblée législative en 1791 sous le titre *Panoptique : mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force* aux éditions. Étienne Dumont (Paris). Il est désormais disponible aux éditions des Mille et Une Nuits (Paris, 2002).

individu est constamment repéré, examiné... » (Foucault, 1975, p. 199). Une forme de surveillance globale (Mattelart, 2007) est devenue possible.

Sur le registre de l'encadrement des usages des technologies, de nombreux rapports administratifs ont été établis, en France, pour guider les autorités publiques, comme ceux du Conseil d'État (1988, 1998). Il faut aussi rappeler les rapports annuels de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Ainsi, une très abondance littérature voit le jour, soit pour donner des modes d'emploi pour l'usage de ces nouvelles possibilités, soit pour décrire et s'interroger sur les mutations qui en découlent pour nos sociétés. Les changements dans le domaine de l'information et de la communication sont effectivement sans précédent. Les enjeux économiques, industriels, stratégiques, culturels, juridiques et politiques de l'usage généralisé des communications électroniques et du numérique sont considérables. Ces mutations suscitent tantôt un grand optimisme, tantôt un certain scepticisme voire même du pessimisme.

Un nouvel ordre numérique se construit donc sous nos yeux. Il influence tous les rapports humains donc aussi le fonctionnement de nos démocraties. Cet ordre s'inscrit dans ce que Thierry Vedel nomme le troisième âge de la démocratie électronique dans la mesure où « l'idée de démocratie électronique n'est pas apparue avec l'Internet, mais s'est développée progressivement depuis la seconde guerre mondiale et l'invention de l'ordinateur... : les années 1950, la cybernétique et la machine à voter ; les années 1970, les réseaux locaux et la télé démocratie ; les années 1990, l'internet et la cyberdémocratie » (Vedel, 2003). Nous nous efforcerons d'analyser justement cette troisième période dans la démocratie à l'ère du numérique.

La démocratie électronique n'est possible que grâce, d'abord, à des innovations et des changements techniques, c'est-à-dire grâce à l'évolution permanente des matériels informatiques et de leurs interconnexions. Ainsi, la mise en réseau des ordinateurs dans le monde, l'accélération des connexions de type ADSL, la création du Web et le développement de puissants moteurs de recherche constituent des exemples de ces innovations fondamentales, très rapidement adoptées par une foule d'utilisateurs dans le monde. Ces différents changements techniques ont pour principale

conséquence l'abolition des frontières entre les différentes technologies d'information, de communication et de télécommunication.

La démocratie repose ensuite sur des changements d'ordre économique. L'économie mondiale est marquée par les succès impressionnants des marchés informatiques, des créateurs de logiciels ou du commerce électronique. À ce titre, les bourses ont mis en place de nouveaux indices permettant de mieux identifier l'économie numérique du type Nasdaq, comme à la bourse de New York. Mais surtout, de grandes fortunes mondiales, malgré la crise actuelle, se sont construites souvent dans le domaine de l'informatique et de ses dérivés. Bill Gates en est l'illustration la plus emblématique, même s'il n'est plus le seul dans ce cas³, y compris comme homme le plus riche de la planète de 1996 à 2007. De ce fait, on peut comprendre qu'être implanté dans l'économie numérique est devenu un enjeu incontournable pour tous les pays qui veulent compter. « L'économie numérique (télécommunications, audiovisuel, logiciel, services informatiques, services en ligne) représente le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale. Dans la plupart des pays développés, son taux de croissance est le double de celui de l'économie. Elle représente plus de 20 % de la croissance mondiale. Elle en représentera 30 % dans 5 ans » (Besson, octobre 2008, p. 3). Les États rivalisent d'initiatives pour créer les conditions du développement, notamment de l'économie numérique. Ils adoptent des mesures de politiques publiques pour généraliser l'accès au haut débit afin de favoriser, comme en France, l'avènement plus ambitieux d'une République numérique (Besson, 2008).

L'Union européenne va dans le même sens lorsqu'elle veut favoriser l'accès universel au haut débit lors de la réunion du Conseil Télécoms du 27 novembre 2008. Elle vise à améliorer la capacité et l'efficacité des réseaux Internet. Cela est indispensable lorsqu'on voit que la première ouverture du site Internet à dimension culturelle, « Europeana », a été mise en échec compte tenu d'une demande quatre fois supérieure à ce qui était attendu. Ce fait montre bien l'attrait des Européens pour l'Internet.

De son côté, le Conseil de l'Europe veut favoriser le bon usage de ce média et en combattre le mésusage. À l'occasion de l'ouverture du forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet en 2008, la

3. Microsoft, Google, Facebook, etc.

secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe résumait de la manière suivante la position de son organisation : « Au Conseil de l'Europe, nous nous battons pour une meilleure gouvernance de l'Internet, fondée sur les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, et capable de protéger et de promouvoir les valeurs mêmes de la liberté, celles que les assassins de Bombay avaient entrepris de détruire. Et notre mission est véritablement celle-ci : faire en sorte que notre monde – le monde réel et le monde virtuel – soit à la fois sûr et libre. Car il ne faut pas oublier que l'Internet est souvent utilisé de manière abusive, ou dans le but de commettre les pires atrocités... L'Internet revêt une importance cruciale pour le développement économique, social et culturel. Il représente une ressource mondiale essentielle, et devrait être protégé en tant que tel, notamment par le droit international. Le Conseil de l'Europe est prêt à jouer son rôle en contribuant aux efforts déployés pour faire de l'Internet un réseau accessible, libre, durable, solide et sûr. »⁴

Enfin, les changements sont aussi sociaux. En effet, l'informatique et ses développements ne sont plus l'apanage des spécialistes et le grand public s'empare également de ces nouveaux outils. Il consomme de plus en plus de produits multimédia. Ainsi, le nombre de possesseurs de téléphones portables ou cellulaires, d'ordinateurs multimédia ou de connexions sur Internet augmente sans cesse⁵. L'appropriation sociale de ces techniques est permise par le développement des sites et des services électroniques. Ces sites ont évolués en fonction des évolutions du Web. Si la première génération du Web donnait une communication unilatérale relativement classique, le Web 2.0 a permis le développement de l'interactivité. L'influence sur nos vies est telle que les psychiatres nous expliquent même comment penser, aimer et souffrir à l'ère des nouvelles technologies (Tisseron, 2008).

En effet, de nouvelles pratiques sociales sont apparues, par exemple, avec les réseaux sociaux comme Myspace ou Facebook qui favorisent

4. Il s'agit d'une participation à distance, depuis Strasbourg, à l'ouverture du forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet à Hyderabad en Inde (3 décembre 2008), sans présence physique européenne du fait des attentats de Bombay.

5. Voir un site qui donne des statistiques mondiales en temps réel pour s'en convaincre : <<http://www.worldometers.info/fr/>> [Consulté le 12/11/2009]

l'émergence de nouvelles relations entre les individus: Déjà plus de trois millions de Français les utilisent (Eudes et Plas, 14 décembre 2007). Compte tenu de leur capacité d'interactivité, ces sites peuvent permettre de faciliter l'organisation et le déclenchement de manifestations d'abord virtuelles et ensuite bien réelles, comme cela vient de se produire en Europe. La vie démocratique peut être transformée par l'usage des réseaux sociaux qui tissent des liens d'une autre nature que ceux qui existent de manière plus classique, comme l'ont montré les campagnes présidentielles française en 2007 et américaine en 2008. L'actuel président américain, Barak Obama, a d'ailleurs réuni de très nombreux soutiens, très concrets, *via* le site Facebook.

Les sites Internet permettent aussi des échanges virtuels de différents types jusqu'à rendre possible une seconde vie, à dimension strictement virtuelle. À ce titre, le site « Second life » constitue un phénomène très révélateur d'une forme de « conversion numérique » qu'il faut prendre au sérieux. Plus la dimension ludique est présente dans les sites, comme le montre le développement des jeux électroniques en local ou à distance, plus ces activités attirent un grand nombre d'utilisateurs qui voient surtout les aspects positifs sans imaginer d'ailleurs les autres moins rassurants. Il est même symptomatique de constater que chaque année une fête de l'Internet soit organisée à Autrans en Isère, la société numérique étant souvent parée de tous les charmes du modernisme. Cette société numérique ouvre incontestablement de très nombreux espaces de liberté pour tous les citoyens du monde. Grâce à elle, le futur promet d'être libérateur et épanouissant pour les droits de l'homme et la démocratie, et non plus autoritaire et étriqué, comme le proposent parfois les romans de science-fiction.

Face au développement d'Internet et du Web, il s'agit ni de tomber dans une sorte de dévotion béate, ni dans une inquiétude excessive, mais de rester lucide et déterminé. La société numérique est nécessairement ambivalente. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit que de technologies de l'information. Elle ne véhicule donc pas forcément, en elle-même, un projet de société démocratique, et il n'est pas certain que l'on puisse affirmer, sans exagération, « qu'Internet est un outil républicain, » ou « qu'Internet est progressiste » (Besson, 2008). Tout dépend en fait des usages de ces nouveaux outils. Ainsi, cette cybersociété a une part de

lumière, mais aussi une part d'ombre souvent beaucoup moins enthousiasmante, voire très inquiétante. Les technologies à l'œuvre peuvent être utilisées aussi bien pour accroître les libertés que pour les réduire, car le contrôle social est rendu plus facile aujourd'hui qu'hier, comme le montrent les technologies de sécurité et de surveillance. Le secret de la vie privée semble céder la place à une forme de transparence des individus qui s'exposent sur la toile. Ainsi par exemple, le secret de l'isoloir pour le vote est-il réellement possible à maintenir avec des supports électroniques ?

On sent bien qu'une cybersociété réellement démocratique suppose l'éclosion de cybercitoyens respectueux de la liberté des autres et soucieux d'affirmer et de défendre leurs droits et leurs libertés. L'épanouissement de la démocratie dans un environnement numérique ne peut pas se réaliser seulement au travers de la généralisation de techniques de plus en plus sophistiquées. Elle n'est possible que par des régulations adaptées à ces nouveaux outils qui en contrôlent les usages.

La conversion numérique de la démocratie est le principal sujet de ce livre. Il s'agit d'observer de quelle manière les technologies de l'information et de la communication, ou justement l'électronique et le numérique, jouent un rôle déterminant sur l'évolution des démocraties et de la démocratie. Ces technologies sont actuellement symbolisées par Internet, c'est-à-dire des ordinateurs, personnels ou pas, liés entre eux par des réseaux et capables de dialoguer électroniquement très rapidement. Ce média, à l'instar du téléphone portable, a pénétré l'ensemble des États à une très grande vitesse, avec aujourd'hui plus d'1,6 milliard d'internautes répertoriés sur l'ensemble de la planète, même s'il ne semble pas très facile d'avoir des certitudes sur ces chiffres. Les utilisateurs d'Internet contribuent à changer virtuellement, mais concrètement, la démocratie en général et celles des États en particulier, comme en France par exemple en démultipliant les débats citoyens. Les campagnes électorales en sont transformées parfois de manière radicale, si ce n'est pas forcément toujours de manière convaincante.

Les usages d'Internet poussent également à des évolutions de nature démocratique dans des pays qui ne la pratiquent pas vraiment encore, compte tenu de la liberté de communication qu'ils induisent. Même, lorsque les États tentent de contrôler les pratiques d'Internet, les internautes imaginent des moyens efficaces de contourner ces contrôles. La

démocratie contemporaine vit donc à l'heure de la société de l'information. De réels bouleversements et de nouvelles pratiques apparaissent dans les rapports des citoyens avec le ou la politique. Cela est d'autant plus logique que la démocratie repose surtout sur un processus de communication entre les gouvernés et les gouvernants. La communication démocratique en est ainsi accélérée.

Dans une première partie, nous verrons comment les technologies de l'information ouvrent de nouveaux espaces de libertés pour l'épanouissement de la démocratie. Le terme de « nouveaux espaces » apparaît adapté, car il correspond bien à la nature de l'offre d'Internet du Web, y compris dans la dimension virtuelle. La liberté de s'informer n'est plus freinée par les limites physiques du matériel. Tout citoyen qui le souhaite peut s'informer aux bonnes sources, nourrir sa compréhension de son environnement et se former un jugement pour mieux contribuer à une décision individuelle ou collective. Cela peut faire de lui alors un vrai citoyen informé. Les technologies de l'information jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la démocratie parce qu'elles mettent à la disposition des citoyens de plus en plus d'informations sur les sujets les plus divers.

La génération du Web 2.0 va même au-delà puisqu'elle offre une plus grande interaction aux internautes. La liberté de communiquer est amplifiée par le mail, le blog ou le forum. Une nouvelle forme d'*agora* apparaît et renforce l'expression démocratique. On évoque alors le passage des *mass media* aux médias des masses. L'expression et la communication d'un grand nombre d'internautes donne une vie renouvelée à la démocratie. Or, on sait bien que la qualité des citoyens fait la qualité de la démocratie : un citoyen mieux informé, s'exprimant plus, ne peut que mieux contribuer au bon fonctionnement de la démocratie.

Les technologies de l'information constituent donc de nouvelles chances pour la démocratie en terme de participation. Ces nouveaux outils facilitent la circulation d'une nouvelle sève nourricière pour l'expression démocratique. Par un usage adapté, ils peuvent ainsi stimuler et renouveler la démocratie représentative contemporaine dans un contexte de crise de la représentation. Ils autorisent, ou facilitent, l'avènement d'une démocratie participative complémentaire de la démocratie représentative.

Enfin, des modalités de e-gouvernement et de e-administration se mettent en place et créent de nouveaux modes de fonctionnement des démocraties et de leurs administrations. De ce fait, la communication entre les administrés et l'administration prend aussi une forme virtuelle. L'administration électronique est aujourd'hui une activité bien réelle, comme le prouvent chaque année les relations des contribuables avec leur administration fiscale. Le service du public peut être augmenté par un usage très large des technologies de l'information et de la communication qui ne sont pas limitées par les horaires d'ouverture des services. Les gouvernements sont aussi obligés de mieux tenir compte de la généralisation de l'usage de l'Internet et du Web pour mieux gouverner, pour mieux faire comprendre leurs politiques, même si on sent bien qu'on est encore au début de ces transformations électroniques dans ce domaine.

Mais, ce processus de rénovation démocratique n'est possible qu'en fonction d'un bon usage de l'Internet, de ses services ou de ses sites. En effet, la généralisation du numérique pose de nouveaux défis à la démocratie que nous analyserons dans une deuxième partie. Ces défis sont de trois ordres. Ils sont l'objet de la deuxième partie du livre.

Le premier défi réside dans le fait que ces technologies peuvent changer des habitudes, mais ne modifient ni la nature humaine, ni celle des États. D'abord, ces nouveaux outils sont introduits dans des sociétés qui continuent à avoir des comportements déviants de toute nature. Internet permet d'en démultiplier les nuisances sociales. Il rend même plus facile, voire plus efficace, tous les types de comportements délictueux ou criminels. On peut citer en exemples les sites pornographiques, surtout pédophiles, mais également le commerce électronique de faux médicaments, de drogues illicites ou d'armes de toute nature, sans oublier aussi les sites révisionnistes, racistes ou d'incitation expresse à la violence. Les atteintes à la dignité humaine peuvent même être facilitées. Les démocraties se doivent alors de lutter avec équilibre, énergie et efficacité contre la cybercriminalité. Ensuite, la cybersociété n'est pas par nature libérale et démocratique ; elle peut se révéler oppressive. C'est toute la complexité des usages des technologies de l'information : si certaines d'entre elles sont effectivement de nouveaux moyens d'émancipation individuelle ou collective, d'autres semblent relever d'une nouvelle forme d'asservissement ou peuvent induire des comportements parfaitement condamnables. Les

romans ou les films de science-fiction présentent souvent les sociétés techniciennes du futur comme des sociétés où la liberté individuelle a disparu au profit d'un contrôle social et policier. En effet, le plus troublant de cette intrusion de l'électronique et du numérique dans la démocratie réside dans une transformation douce et diffuse de sa nature première, comme si sans s'en rendre compte, la démocratie électronique ouvrait la porte à une forme de démocratie surveillée ou de dictature douce et consentie par des internautes insoucians ou irresponsables. Ces évolutions discrètes sont pourtant détectables. Ainsi, on peut aisément s'interroger sur l'évolution de certains moteurs de recherche qui n'ont dans un premier temps que l'apparence d'une aide à la recherche documentaire et se transforment ensuite en une puissance qu'il faut regarder avec une nouvelle forme de crainte devant la mise en œuvre d'une indiscrétion planétaire (Ichbiah, 2007 ; Ichbiah, 15 novembre 2008). La liberté d'utilisation se transforme alors en un remarquable instrument de surveillance.

Le deuxième défi réside dans la mise en place de réglementation ou de régulation adaptées aux usages d'Internet afin que les droits et les libertés soient aussi respectés dans ce cadre. En même temps, les réglementations souvent construites pour des activités matérielles ou des écrits peuvent se révéler inadaptées au monde numérique et virtuel. La réglementation de l'éphémère et du virtuel n'est pas juridiquement très facile. Les débats au Parlement sur la question de la réglementation des usages de l'Internet face aux atteintes aux droits d'auteur déclenchées par le piratage des œuvres, en 2009, l'attestent avec des prises de position souvent opposées y compris dans le même camp politique. En plus, le droit a surtout été conçu pour des phénomènes concrets et non virtuels. Le contrôle juridique a besoin de temps pour s'adapter : l'éphémère est dans une autre logique, ses preuves aussi. Par ailleurs, le droit national s'arrête toujours aux frontières des États, pas le réseau des réseaux. La société numérique est très rapide, le juge est lent et la loi met du temps à s'appliquer. Cela suppose la recherche de réglementations adaptées aux technologies et à leur usage, comme les notions de régulation collective ou de forum des droits sur l'Internet.

Le troisième défi est celui de la construction d'une véritable citoyenneté numérique pour éviter l'apparition de nouvelles inégalités face à la société numérique, donc son accessibilité au plus grand nombre. La cybersociété est loin d'être accessible à tous, et une fracture numérique

peut accentuer la fracture sociale. De nouvelles exclusions sont possibles. Tout le monde n'a pas encore accès à l'Internet même si les statistiques parlent aujourd'hui de plus d'1,6 milliard d'utilisateurs. De nombreux habitants de la planète sont exclus de ces dispositifs et par conséquent ne peuvent profiter du développement des services Internet, donc de la démocratie électronique. Et même dans les pays développés, beaucoup de citoyens restent hors du système numérique. La question de l'accès est donc essentielle au regard même de la démocratie. Mais au-delà de l'accès, il s'agit de fabriquer aussi une cybersociété.

La société numérique ou la cybersociété est présentée comme un nouvel âge d'or. Elle en a beaucoup de signes, par la richesse matérielle qu'elle produit et par les espaces de liberté qu'elle ouvre. Mais, elle possède aussi des effets plus inquiétants. De la même manière que la mondialisation, économiquement bénéfique, n'a pas produit nécessairement une cohésion économique et sociale du monde, la cybersociété est loin d'être généralisée à tous. Des politiques publiques doivent encore être mises en oeuvre pour faciliter l'accès à la société numérique par le plus grand nombre. Les technologies de l'information et de la communication appellent en même temps des comportements de cybercitoyens, conscients de leurs droits, pour éviter qu'elles ne portent atteinte justement aux libertés individuelles.